

Programme de formation

Evaluer les Risques Professionnels

Objectif général : mettre en œuvre la démarche d'évaluation des risques professionnels (EvRP)

Objectif pédagogique, le stagiaire sera en capacité de :

- Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels au sein de l'entreprise,
- Intégrer les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS.
- Faciliter la définition et la mise en œuvre de plans d'action de prévention adaptés.

► Contenu pédagogique

Les valeurs et bonnes pratiques de « l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS » :

- La démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite
- Mise en œuvre d'une démarche participative et intégration de la pluridisciplinarité

La mise en œuvre de l'évaluation des risques

- Aspects réglementaires, les principes généraux de prévention
- Mise en œuvre : méthodes, organisations, techniques
- Formalisation
- Proposition d'un plan d'action en lien avec l'EvRP.
- Les mesures de prévention : critères d'efficacité et de choix
- La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation des risques

► Modalités d'évaluation :

Évaluation formative pour validation des compétences acquises et délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

Autoévaluation des stagiaires initiale et en fin de formation, quizz, restitution orale.

Évaluation à chaud et à froid.

► Méthodes et outils pédagogiques

- Apport de connaissances
- Livret de formation
- Cas pratiques
- Retours d'expériences
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid

► Durée

3 jours (21 heures) de face-à-face non consécutifs, + 1 jour de travail en inter sessions (a minima).

► Public concerné

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en œuvre la démarche d'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP). 12 personnes max.

► Prérequis

Joindre l'attestation de participation et de réussite à « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

L'inscription des stagiaires doit être réalisée au moins 3 semaines avant le début de la formation. L'inscription doit ensuite être validée et confirmée par l'organisme de formation.

► Tarif

Intra : à partir de 3300€ TTC par session
 Inter : à partir de 1090€ TTC

► Responsable Pédagogique

Freddy DESILLE, Ingénieur Conseil

Certifié Formateur SDC EvRP par le Réseau Assurance Maladie, Risques Professionnels et l'INRS.